Une Fondation au service des producteurs

La Fondation pour les Zones agricoles spéciales (FZAS) est une Fondation de droit public. Créée en 2011, pour répondre aux besoins des maraîchers et horticulteurs, elle sert de plateforme d'échanges réunissant des représentants de l'Etat, des communes et du secteur agricole genevois.

La FZAS contribue au développement des zones agricoles spéciales, selon une stratégie en trois axes :

- L'**amélioration de la structure foncière** des zones agricoles spéciales.
- La mise en œuvre des **équipements collectifs**, tels que les césures vertes et bleues.
- L'accompagnement des maraîchers et horticulteurs dans leurs démarches de **planification**.

La Fondation est constituée d'un **Conseil de Fondation** de neuf membres représentant la profession, les communes et les services de l'Etat, et actuellement composé des membres suivants :

- M. Dinh Manh UONG, Président, Commune de Confignon
- M. Alexandre CUDET, Vice-président, Maraîcher
- M. Alain BIDAUX, Direction Générale de l'Agriculture
- M. Jacques-Olivier ELMER, Horticulteur
- M. Philippe MAGNIN, Maraîcher
- Mme Martine ROSET, AgriGenève
- Mme Karine SALIBIAN KOLLY, Département de l'environnment, des transports et de l'agriculture
- M. Bernard TROTTET, Département de l'aménagement, logement et énergie
- M. Potter VAN LOON, Commune de Troinex

Enfin, un **Comité de Direction** assure la gestion courante de la fondation.

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Ch. du Fief-de-Chapitre 7
1213 Petit-Lancy

Catherine Bertone, directrice
022 870 13 00 / 079 283 26 24
cbertone@fzas.ch / www.fzas.ch

Césures vertes et bleues

une plus-value environnementale dans la zone agricole spéciale

Fondation pour les
zones agricoles spéciales
Septembre 2014

Un secteur de production dynamique !

Le maraîchage et l'horticulture constituent une des activités phare de l'agriculture genevoise ; ces deux secteurs totalisent plus de la moitié du chiffre d'affaire genevois en production végétale[1] ! De plus, avec une tomate sur cinq produite à Genève, le canton est l'un des plus importants producteurs de légumes suisses[2].

A Genève, plus de 50 variétés de légumes sont cultivées pour une production annuelle totale de 20'000 tonnes de produits frais[2]. La production de certains légumes, comme les tomates, a de plus en plus souvent lieu sous serre. Grâce à ces installations, la production genevoise peut répondre aux besoins du marché par une offre de produits de haute qualité et une technique de production économe.

En effet, la culture sous serre permet une gestion climatique optimale, économisant de l'eau et diminuant l'usage de pesticides. Les légumes sont plus réguliers et correspondent mieux aux attentes du marché, ce qui limite également le gaspillage alimentaire.

La période de production prolongée (février à novembre) permet en outre de concurrencer les produits importés avec des produits locaux, ainsi que de répondre à la demande du consommateur qui souhaite trouver des produits frais toute l'année au moindre coût.

[1]Source : DGA, statistique agricole, mai 2013
[2]Source : UMG, communication orale.

Césure de la Grande-Mer, commune de Veyrier, août 2014.

Un véritable réseau écologique

A Genève, des périmètres de zone agricole spéciale (ZAS) ont été définis dans le plan directeur cantonal. Le schéma directeur des ZAS définit les zones dans lesquelles il est possible de construire des serres, ainsi que les couloirs biologiques à préserver.

Suite à des réflexions menées sur la mise en œuvre du réseau vert-bleu des ZAS, la Fondation pour les zones agricoles spéciales a lancé en 2011 une étude sur l'aménagement de trois sites prioritaires, liés à des projets de construction de serre prêts à démarrer les travaux.

En 2014, la césure de la Grande-Mer est le premier projet réalisé par la Fondation. Cofinancée à la fois par le Projet de Développement régional agricole genevois (PDR), par les maraîchers de la serre des Marais, ainsi que par la commune de Veyrier, cette césure verte et bleue a permis de répondre à une demande à la fois technique et écologique.

En effet, le bassin joue un rôle régulateur en cas de fortes pluies : les eaux s'y accumulent puis s'écoulent à faible débit dans le réseau d'eaux claires. La césure permet également de favoriser la petite faune (petits mammifères, papillons, insectes, etc.) en créant un réseau continu dans la campagne et en procurant une diversité de végétation ainsi que des fleurs tout au long de l'année.
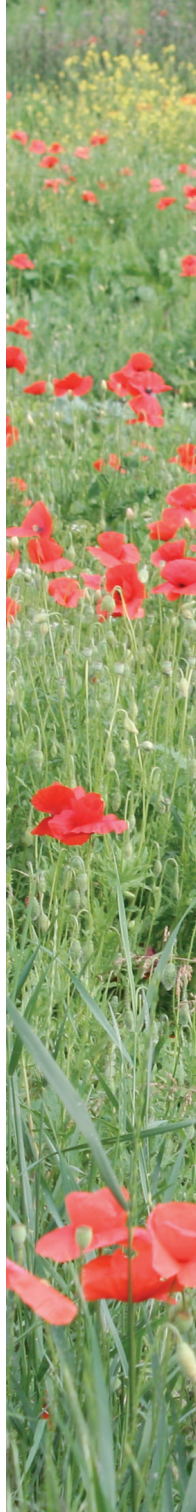
A terme, la mise en réseau de ces aménagements écologiques garantira une continuité paysagère qui agrémentera les promenades dans la région. Dans ce sens, une deuxième césure verte est en cours de finalisation à Troinex, et deux projets sont à l'étude du côté de Lully.